

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
CNW, code 43  
Hebdos régionaux de la Côte-Nord

**Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sheldrake à Rivière-au-Tonnerre**

**DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 20 MAI 2009 À 19 h**

**Québec, le 6 mai 2009** – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de François Lafond, président, et de Donald Labrie, commissaire, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sheldrake à Rivière-au-Tonnerre par la Société d'énergie rivière Sheldrake*. L'audience publique aura lieu à compter du **mercredi 20 mai 2009 à 19 h** et se tiendra à la **salle communautaire, située au 9 rue de l'Église à Rivière-au-Tonnerre**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

**UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES**

**1. S'informer**

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

**2. S'exprimer**

À l'occasion de la **deuxième partie de l'audience publique**, qui débutera le **mercredi 17 juin 2009**, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 19 septembre 2009, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M<sup>me</sup> Line Beauchamp. Par la suite, la ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bureau municipal de Rivière-au-Tonnerre, 473, rue Jacques-Cartier ;
- Bibliothèque Louis-Ange-Santerre, 500, avenue Jolliet, à Sept-Îles.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal,

Pavillon Hubert-Aquin, au 1255, rue Saint-Denis, local A-M100, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet par le Conseil des ministres. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation du dossier par le public d'une durée de 45 jours ainsi que celui d'enquête et d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois et celui d'enquête et de médiation d'une durée d'environ 2 mois.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sheldrake à Rivière-au-Tonnerre.

### **LE PROJET**

La Société d'énergie rivière Sheldrake projette d'aménager une petite centrale hydroélectrique au fil de l'eau de 25 MW au site de la courbe du Sault de la rivière Sheldrake, dans la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, à environ 6 km de l'embouchure de la rivière, de la route 138 et du village de Sheldrake. L'aménagement prévu permettrait d'exploiter le potentiel hydroélectrique du site de la courbe du Sault, qui est composé de trois chutes se succédant sur une distance de 800 m, pour une hauteur de chute brute de 67 m. Les ouvrages de production hydroélectrique seraient équipés pour exploiter un débit maximal de 42 m<sup>3</sup>/s. La centrale et le canal de fuite seraient installés en rive gauche de la rivière. Un chemin d'accès permanent d'environ 7,5 km serait construit à partir de la route 138, en rive droite de la rivière afin d'accéder à la zone des travaux. Un poste de transformation serait installé à proximité de la centrale et une ligne de transport d'énergie à 34,5 kV longerait le chemin d'accès sur une distance approximative de 7 km à partir de son intersection avec la ligne électrique existante à 161 kV d'Hydro-Québec. Le déversoir et la prise d'eau seraient aménagés à la tête de la troisième chute. L'eau prélevée transiterait par des ouvrages d'amenée aménagés en rive gauche jusqu'à la centrale qui serait construite en aval de la première chute. Les débits turbinés seraient restitués à la rivière par un court canal de fuite qui déboucherait au pied de la première chute. La construction d'un seuil en amont de la troisième chute permettrait de maintenir le niveau de l'eau à la cote d'exploitation de 69 m, qui correspond au niveau des hautes eaux printanières. Ce seuil servirait également de pont reliant les deux rives de la rivière.

Le début des travaux est prévu en décembre 2009 et la mise en exploitation commerciale en novembre 2011. Le coût total du projet est estimé à 70,2 millions de dollars.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec Marie-Josée Méthot, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec Julie Olivier, conseillère en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : [sheldrake@bape.gouv.qc.ca](mailto:sheldrake@bape.gouv.qc.ca).